
NORME INTERNATIONALE



1437

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Noir de carbone pour l'industrie des élastomères — Détermination du refus sur tamis

Carbon black for use in the rubber industry — Determination of sieve residue

Première édition — 1975-03-01

CDU 678.046.2 : 539.215.2

Réf. N° : ISO 1437-1975 (F)

Descripteurs : industrie des élastomères, noir de carbone, dosage, refus sur tamis, analyse au tamis.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 45 a examiné la Recommandation ISO/R 1437 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 1437-1970 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 1437 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

| | | |
|-----------------------|------------------|-----------------|
| Allemagne | France | Royaume-Uni |
| Australie | Grèce | Suède |
| Autriche | Hongrie | Suisse |
| Brésil | Inde | Tchécoslovaquie |
| Canada | Iran | Thaïlande |
| Colombia | Israël | Turquie |
| Corée, Rép. de | Italie | U.R.S.S. |
| Cuba | Nouvelle-Zélande | U.S.A. |
| Égypte, Rép. arabe d' | Pays-Bas | |
| Espagne | Pologne | |

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 1437 en Norme Internationale.

Noir de carbone pour l'industrie des élastomères — Détermination du refus sur tamis

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination du refus sur tamis des noirs de carbone non traités, destinés à l'industrie des élastomères. Elle peut ne pas être applicable aux noirs de carbone traités avec de l'huile, celle-ci pouvant empêcher le mouillage du noir par l'eau.

2 RÉFÉRENCE

ISO 565, *Tamis de contrôle — Toiles métalliques et tôles perforées — Dimensions nominales des ouvertures.*

3 PRINCIPE

Entraînement, au travers d'un tamis, d'une masse connue de noir de carbone à l'aide d'un jet d'eau contrôlé. Séchage et pesage du refus.

L'ouverture de la maille du tamis est choisie parmi celles données dans la spécification de la matière appropriée.

4 APPAREILLAGE

4.1 **Appareil de tamisage**, comportant les éléments essentiels suivants :

4.1.1 **Tamis d'essai**, destinés à retenir le refus. Les tamis d'essai doivent être en bronze phosphoreux ou en acier

inoxydable, avoir les caractéristiques spécifiées dans l'ISO 565, et avoir une ouverture de maille nominale de 500 et 45 μm .

4.1.2 **Entonnoir ou récipient**, dans le fond duquel le tamis est adapté.

4.1.3 **Buse de pulvérisation**, alimentée avec de l'eau propre sous une pression donnée, pour laver le noir de carbone à travers le tamis.

4.1.4 **Dispositif régulateur de pression d'eau**.

4.1.5 **Filtre**, constitué par un tamis au moins aussi fin que le tamis d'essai et destiné à filtrer l'eau d'alimentation.

NOTE — Parmi les appareils qui conviennent pour effectuer cet essai, on peut citer l'appareil Gallie-Porrit et celui qui est recommandé dans la norme ASTM D — 1514.

4.2 **Balance**, précise à 0,1 g.

4.3 **Balance analytique**, précise à 0,1 mg.

4.4 **Capsule de pesée**.

4.5 **Étuve**, permettant de maintenir une température de 105 ± 2 °C.

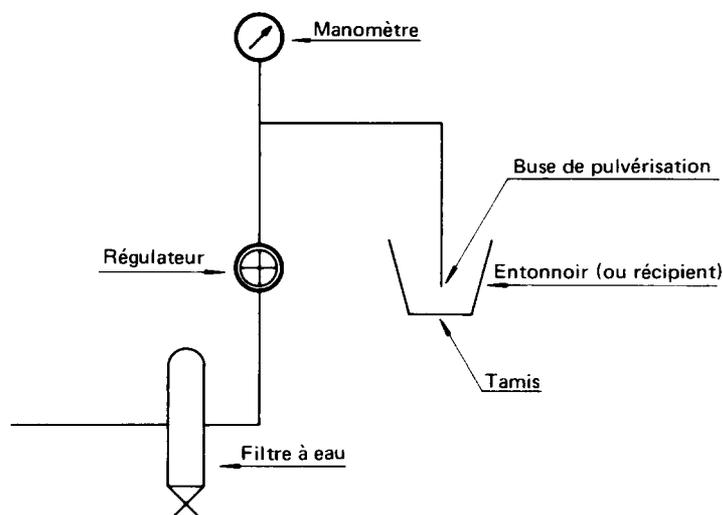


FIGURE — Schéma de l'appareil de tamisage